LE DÉPARTEMENT VAR

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX

DU DÉPARTEMENT DU VAR

Présentation du projet de révision dans le cadre de l'enquête publique

ÉDITO

François Cavallier, Vice-Président du Conseil Départemental du Var.

Conformément à la réglementation, le conseil départemental du Var a procédé à la révision de son plan de prévention et de gestion des déchets, un outil de planification stratégique pour le développement durable de notre territoire.
Engagé le 2 juillet 2013, le processus de révision s'est appuyé sur une large démarche de concertation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Le travail mené a permis d'identifier les mesures d'optimisation des équipements existants, de création de nouvelles infrastructures et services d'économie circulaire et solidaire. Il a également porté sur les dispositifs d'accompagnement de l'évolution des pratiques pour réduire les déchets à la source dans un double objectif environnemental et économique, au bénéfice de chacun de nos habitants. Des transformations déjà à l'œuvre avec des initiatives emblématiques telles que l'amélioration des performances de l'unité de valorisation de Toulon ou la création de la première ressourcerie départementale à Saint-Maximin.
Dans le cadre de la phase d'enquête publique et parallèlement aux documents réglementaires consultables, nous avons souhaité donner à nos concitoyens les clés de compréhension de ce programme de modernisation. Car l'adhésion et l'implication de tous est essentielle pour faire du Var un territoire exemplaire et pour s'accorder aux objectifs régionaux dans le cadre du transfert de compétences prévu par la réforme territoriale.

Qu'est ce qu'un plan départemental de prévention et de gestion des déchets ?

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux est un **outil de planification à long terme,** à l'échelle d'un département. L'objet du Plan est de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis par le Plan, conformément à la réglementation.
Depuis 2011, la réglementation (Code de l'Environnement) en a modifié le cadre en introduisant **la notion de « prévention »**, principe devenue prioritaire qui consiste à éviter l'apparition de déchets ou à en faciliter la gestion, en favorisant notamment la réutilisation d'objets ou de ressources.
Le nouveau plan du département du Var fixe donc **des objectifs prioritaires** aux horizons 2021 et 2027 :

- **Prévenir** et réduire la production et la nocivité des déchets
- **Traiter** les déchets selon la hiérarchie suivante : préparer les déchets en vue de leur réutilisation, recycler et valoriser en énergie, éliminer.
- **Gérer** les déchets en maîtrisant les impacts sur la santé et sur l'environnement
- **Organiser** le transport des déchets et le limiter en distance et en volume
- **Assurer** l'information du public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de production et d'élimination des déchets.

QUELS SONT LES DECHETS PRODUITS A L'ECHELLE DE NOTRE TERRITOIRE ?

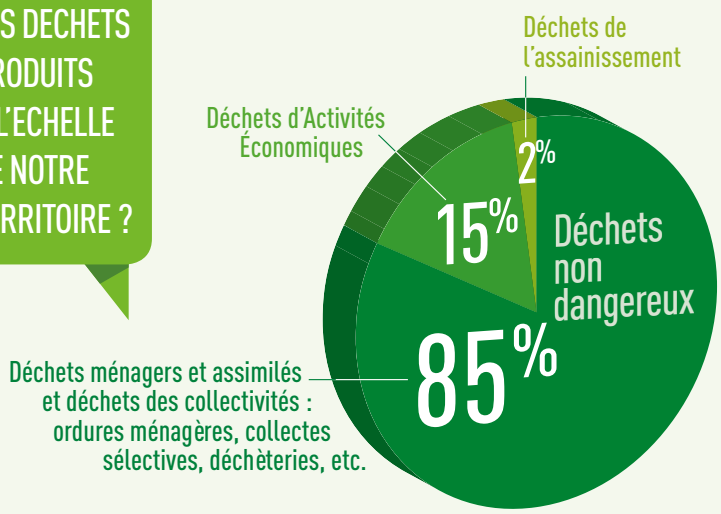

le plan de prévention et de gestion des déchets en actions : 4 programmes pilote à l'œuvre sur notre territoire

SITTOMAT

Rénovation de l'UVE , premier producteur d'électricité sur le département

- 3000 logements chauffés par le nouveau groupe turbo alternateur et échangeurs de chaleurs
- + 40% de production d'électricité

Une candidature du SITTOMAT retenue par Eco-emballages pour renforcer la collecte de verre en 2016 et augmenter les points d'apport volontaire

M. Poulet, technicien Sittomat «L'objectif est de récupérer entre 1700 et 2000 T de verre aujourd'hui dans les déchets ménagers, et générer des économies»

TECHNOVAR

Un projet industriel innovant en matière de transition énergétique

- - 50 % de déchets orientés en décharge
- amélioration de la valorisation matière et énergétique
- une gouvernance simplifiée et optimisée par la création d'un syndicat de traitement prévu pour 2017
  - création d'emplois

«Les conditions d'implantation, la question de l'exutoire des déchets ultimes, et la gouvernance de la future structure sont des points déterminants» M. Frédéric Faissolle

SMIDDEV

Projets à l'étude

- phase transitoire réhausse pour une capacité de 85000 T/an sur une durée de 5 ans
- mise en place d'une unité de valorisation multifilières pour réduire les déchets orientés en stockage

Un projet de création d'une déchèterie à Roquebrune

Un projet lauréat Ademe relatif à l'économie circulaire

«L'objectif du programme régional "Ecologie industrielle et territoriale" repose sur la valorisation des potentialités et ressources locales dans un réseau inter-entreprises» Mme Tatiana Lambert

DRACENIE

Un schéma directeur déchèteries en 2015

- réhabilitation de 3 sites
- révision des conditions d'accès pour les particuliers et professionnels
- mise en place d'une déchèterie centrale ouverte jusqu'à 20h

Un schéma de collecte

- un diagnostic de 19 systèmes de collectes différents
- création de 30 points de PAV complémentaires
- renouvellement du mobilier de collecte
- élaboration d'un cahier des charges pour l'harmonisation des pratiques

Un projet d'implantation d'un équipement multifilière pour 2020, labellisé Grand Projet d'Equipement et de Service (GPES)

La Loi Notre

Publiée le 7 août 2015, la Loi NOTRe définit que la Région devient compétente pour la révision et le suivi des plans. Les acteurs chargés de la mise en œuvre, à savoir les acteurs publics et privés de la collecte et du traitement des déchets restent inchangés et le PPGDND reste opposable au tiers. Dans ce contexte, le Département du Var a souhaité conserver la réalisation de l'enquête publique et transmettra le projet de Plan à la Région pour approbation à l'issue de l'enquête publique. Un document de planification sera donc ainsi valide pour le territoire Varois jusqu'au vote du nouveau plan régional.

La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte

Publiée en août 2015, la loi fixe de nouveaux objectifs nationaux pour la prévention, la valorisation et l'économie circulaire. La création d'équipements de valorisation énergétique et le tri à la source des biodéchets en sont les principales mesures. Le programme d'action établi dans le plan de prévention et de gestion du Var tend largement vers ces objectifs nouvellement assignés par l'Etat. Une réévaluation de ces mesures sera réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan régional des déchets.

Le processus de révision du plan

Deux ans ont été nécessaires pour établir l'état des lieux de la gestion actuelle des déchets, intégrer les objectifs de prévention, élaborer des orientations et construire des scénario d'optimisation dans le cadre d'ateliers de travail qui ont réuni plus de 200 acteurs du territoire varois (élus, responsables de services techniques des EPCI, représentants de chambres consulaires et d'associations environnementales, organisations professionnelles, représentants de l'Etat, Experts).

LES GRANDES PHASES DU PLAN

1. DIAGNOSTIC : DÉCEMBRE 2013
2. DÉFINITION D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS : FÉVRIER / MAI 2014
3. ELABORATION DE SCÉNARIOS : JUILLET / SEPTEMBRE 2014
4. APPROFONDISSEMENT DU SCÉNARIO : OCTOBRE / DÉCEMBRE 2014
5. MISE EN FORME DÉFINITIVE DU PLAN : FÉVRIER / OCTOBRE 2015

LES ATELIERS THÉMATIQUES DE CONC

Prévention des déche Quels enjeux ?
Quels outils pour réduire la production à la source ?

Déchèteries comment maîtriser l'augment des flux tout en optimisant le service ?

Valorisation quelles solutions pour augme les performances ?

Installations de traitement :
quel avenir sur le territoire ?

1ère réunion de concertation
en février 2014

Le diagnostic : une étape clé

Les chiffres clés du diagnostic (2012)

Superficie : 5973 km2
1 003 269 habitants en 2012
1 192 757 habitants en 2027
4 communautés d'agglomération
11 communautés de communes
153 communes
965 918 tonnes de déchets produites en 2012 dont
800 042 T de déchets ménagers et assimilés (DMA)
141 363 T des déchets d'activité économique (DAE)

33 % sont recyclés
23% sont valorisés énergétiquement
44 % sont enfouis

Etat des lieux des équipements du territoire

2 centres de tri
79 déchèteries
7 plateformes de compostage
1 Unité de Valorisation énergétique
1 plateforme de maturation de mâchefers (résidus issus de l'incinération des déchets)
17 stations de transfert
3 Installations de Stockage des Déchets Non dangereux (ISDND) – fermetures prévisionnelles d'ici 2019

Principaux constats :

- Un ratio de déchets ménagers plus élevé que le ratio régional
- Des performances de collecte sélective à améliorer
- Un taux de valorisation matière et organique en deça de la réglementation
- Une fin d'activité des centres de traitement par stockage à compenser par la création d'équipements dits « multifilières » de valorisation

Visite de l'espace de tri de Brignoles 3 juillet 2014

Les objectifs du nouveau plan

PRÉVENTION : UNE PRIORITÉ POUR RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS

- Initier une dynamique départementale pour la prévention
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Promouvoir l'achat responsable en partenariat avec les enseignes de grande distribution
- Préconiser et accompagner le déploiement de la tarification incitative
- Préconiser et accompagner le déploiement de la filière du réemploi, notamment la filière Meubles d'ici 2020
- Promouvoir l'éco-exemplarité des entreprises et des administrations publiques
- Améliorer la connaissance des coûts de gestion des déchets

EN CHIFFRES

- Réduire la production globale : 732kg/hab en 2027 contre 797 kg en 2012, soit une diminution de -65 kg/hab
- Réduire la part de déchets ménagers non recyclables : 357 kg/hab en 2027 contre 470 kg/hab en 2012, soit -113kg/an/hab
- Augmenter le taux de recyclage : 105 kg/an/hab destiné au recyclage, contre 70 kg en 2012, soit + 35 kg/hab de collecte sélective

COMPRENDRE CE QU'EST LA PRÉVENTION DES DÉCHETS PAR LE RÉEMPLOI :

LA RESSOURCERIE «LA COURTOISE» DE SAINT-MAXIMIN

La Ressourcerie est un équipement de collecte de valorisation, de revente et d'éduction à l'environnement. Ouverte en juillet 2014, elle propose à la revente des objets remis en valeur (meubles, vaisselle, bibelot, jouets, vélos…) accessibles à petit prix. Elle contribue ainsi aux objectifs de prévention et de réduction des déchets et permet de développer une nouvelle économie solidaire.

VALORISATION ET RECYCLAGE : QUAND LE DÉCHET DEVIENT RESSOURCE

Objectifs de valorisation matière

- Travailler à l'harmonisation des consignes de tri des recyclables secs
- Améliorer les performances de collectes des emballages et redynamiser fortement le tri du verre par des « Plans Verre »
- Accentuer la communication sur le geste de tri pour en améliorer la qualité
- Développer l'éco-exemplarité des collectivités et administrations publiques

Visite de la société de recyclage professionnel Resipur de Six Fours Les Plage le 01/10/2014

Objectifs de valorisation organique

- Développer des solutions de gestion domestique et de proximité des biodéchets (compostage individuel, collectif et petites plateformes de quartier)
- Accompagner et développer les possibilités d'interaction avec les acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires
- Etudier les possibilités de coopération et de conventions entre collectivités pour favoriser la gestion de proximité des déchets

EN CHIFFRES

- -52% de déchets enfouis
- 1 Point d'Apport Volontaire pour 300 habitants
- + 10 déchetteries dont 1 mobile

La Ressourcerie de St-Maximin : un équipement majeur pour la prévention des déchets dans le Var

Visite de la Ressourcerie de Saint Maximin le 02/10/2014

OBJECTIFS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- Optimiser les performances de l'Unité de Valorisation Energétique de l'Escaillon (SITTOMAT)
- Mettre en service les projets Technovar, et Est Var à horizon 2021
- Rendre possible la création de nouveaux équipements de valorisation pour les Communautés de Communes du Golfe de Saint-Tropez et Méditerannée Portes des Maures
- Promouvoir les solutions énergétiques issus de la valorisation des déchets

Zones potentielles d'implantation des nouveaux équipements multi-filières

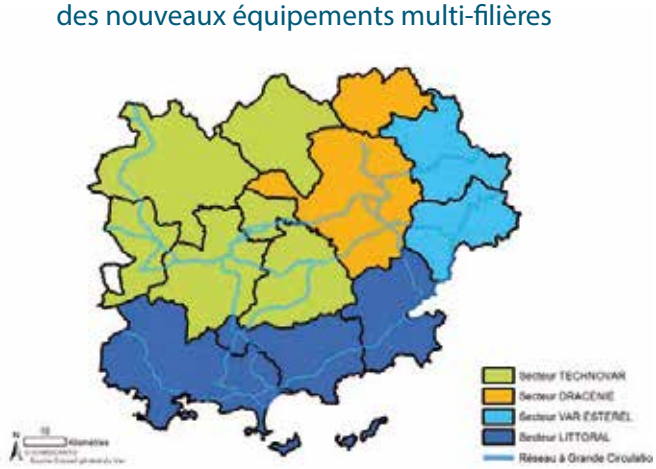

EN CHIFFRES

- + 30% de valorisation énergétique en 2027

Fabrication de granulés de chauffage à partir de déchets verts Entreprise Zeta Pellet - Tourves

Unité de valorisation de l'Escaillon

DÉCHETS DES PROFESSIONNELS : VERS PLUS DE RESPONSABILISATION

Objectifs de valorisation matière

- Améliorer la connaissance des gisements et des filières
- Développer des actions de sensibilisation en partenariat avec les chambres consulaires et les collectivités compétentes
- Développer les collectes sélectives biodéchets, emballages, papiers, carton
- Mettre en place le redevance spéciale à destination des professionnels

DÉCHÈTERIES : UN ENJEU DE MODERNISATION ET D'EXTENSION ÉQUITABLE DU RÉSEAU

Objectifs de valorisation matière

- Finaliser le réseau départemental des déchèteries en travaillant par bassin de vie
- Développer la valorisation matière et le réemploi
- Anticiper la mise en place de filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)
- Harmoniser les conditions d'accueil des professionnels en déchèterie et/ou envisager la création de déchèteries professionnelles
- Faire payer au juste coût pour sensibiliser les producteurs de déchets
- Moderniser et sécuriser les sites (circulation fluide ; accueil sécurisé et aisé)
- Rappeler les responsabilité des collectivités et des différents producteurs vis-à-vis de leurs déchets

COMPRENDRE CE QU'EST L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE: L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ESCAILLON

L'unité de valorisation de l'Escaillon, situé à Toulon sera achevée à l'été 2015. Elle permet de valoriser sous une forme énergétique l'ensemble des déchets ménagers n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation matière spécifique. Cet équipement produit de la vapeur et de l'électricité à partir de l'incinération des ordures. Les énergies issues de cette combustion sont valorisées sous forme de chauffage permettant d'alimenter 2000 logements sociaux. L'électricité quant à elle est réinjectée dans le réseau EDF faisant ainsi du SITTOMAT le 2 ème producteur indépendant d'électricité du Var.

Conception réalisation : Espelia/Parangone - Conception graphique : Tristan Chalte / Laurence Michaut